*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 25/02/2020 - N° 50*

L’an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de février, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

**MANTRAND Patrick**

**BOLGARI Christian,**

**CESAR Marie-Christine,**

**CONIL Mathieu,**

**MERMET Isabelle,**

**GUIBERT Colette,**

**OCCELLI Didier,**

**BARTHELEMI Julien,**

**Absents : Katia ROSSI,**

**Pouvoirs : Alexandra BAILE a donné pouvoir à Colette GUIBERT.**

**ORDRE DU JOUR :**

* **MOTION : DEMANDE DE REPORT DE L’APPLICATION DE LA SECTORISATION DES LYCEES DES AHP**
* **RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE MENAGE AUX LOCAUX INTERCOMMUNAUTAIRES**
* **CONVENTION ONF : CONVENTION ONF POUR L’AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE ET CONVENTION DE PASSAGE ENFOUISSEMENT BTA RD 4202 CHAPELLE ST JEAN**
* **STATUTS AGEDI : APPROBATION DES STATUTS AGEDI**

**Secrétaire de séance : Marie-Christine CESAR.**

**Rédaction : Christine ROBARDET.**

**I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 10 décembre

2019.

**II) PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU 5 AOUT 2019 ET DU 10 DECEMBRE 2019**.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher les procès-verbaux du 5 août 2019 et du 10 décembre 2019.

Colette GUIBERT souligne qu’Alexandra BAILE ne peut être présente du fait que la réunion est beaucoup trop tôt. Monsieur le Maire Lucas GUIBERT est pris à partie par Patrick MANTRAND, en ce sens qu’il n’a jamais écouté leur demande de prise en compte de l’horaire qui est beaucoup trop tôt à 18h30. Une altercation s’en suit entre les élus à ce propos.

Ces procès-verbaux sont adoptés à l’unanimité.

**III) MOTION**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu’une motion concernant la sectorisation des lycées a été proposée en amont au conseil communautaire qu’il a adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire rappelle le projet de sectorisation des enfants de notre secteur, qui iraient sur Digne et seraient d’office en seconde au lycée David Neel. Cela pose un problème, notamment au niveau de la desserte de ce lycée et surtout des options qui sont différentes du lycée Pierre Gilles de Gennes. Les élèves seraient donc contraints de prendre des options qu’ils n’auraient peut-être pas souhaitées. Ainsi, l’AMF a saisi les communes et les communautés de communes. Il est donc proposé d’adopter cette motion afin de pouvoir saisir les parlementaires.

Cette motion est adoptée à l’unanimité.

**IV) PRETATION DE SERVICE MENAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du ménage des locaux communautaires, la communauté de commune a demandé à ce que du personnel communal effectue cette prestation 1 heure tous les 15 jours.

Elle est proposée au vote, Monsieur Patrick MANTRAND s’abstient au principe que Monsieur le Maire fait venir le conseil municipal pour 1 heure de ménages.

**V) OFFICE NATIONAL DES FORETS**

1) Rapport aménagement de la forêt communale d’Entrevaux :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d’adopter un rapport sur l’aménagement de la forêt communale d’Entrevaux établi par l’ONF. Il s’agirait notamment de réduire la présence de buis dans le but de réduire les incendies. Il est également proposé un financement de 2 € l’hectare, la participation de la commune serait de 104 € par an.

Monsieur Didier OCCELLI demande qui s’occupe de demander les débroussaillements. Monsieur Patrick MANTRAND dit qu’il n’est pas d’accord que l’on coupe les buis à Saint Jean du Désert.

Monsieur Mathieu CONIL souligne qu’il n’a pas eu ce rapport et qu’il est donc contre.

Monsieur le Maire souligne qu’il n’y a pas d’enjeux dans cette délibération.

Il est procédé au vote, Marie-Christine CESAR, Isabelle MERMET et Lucas GUIBERT sont pour. Colette GUIBERT s’abstient. M. MANTRAND, M. BOLGARI, M. OCCELLI, M. CONIL et M. BATHELEMI sont contre.

Cette délibération n’est pas adoptée. M. CONIL demande à ce que le rapport soit adressé aux conseillers municipaux.

2) Source de Garamagne :

Il est proposé de délibérer afin d’autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour l’installation d’une canalisation d’eau souterraine en forêt domaniale de Glandève, convention qui existe depuis 1996 et qu’il convient de renouveler.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d’adopter cette délibération pour l’autoriser à signer.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**VI) STATUT AGEDI**

Monsieur le Maire expose que la commune dispose d’un logiciel auprès de la société AGEDI et que comme chaque année il est demandé de ré adopter ses statuts.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

Fait à Entrevaux, le 25 février 2020.